

Compte rendu des délibérations du conseil municipal du 03 juillet 2007

- **Séance du 03 juillet 2007** Nombre de membres en exercice : 13
- **Date de la convocation 21 juin 2006** Nombre de votants : 12
- **Date d'affichage du compte rendu 11 juillet 2007** Nombre de procurations :

L'an deux mille sept, le trois juillet à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune dûment convoqué le vingt et un juin deux mil sept, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BRAULT, Maire,

Présents : BRAULT Michel, BARBOT James, BEAUMONT Philippe, POUGNARD Dominique, BOUCHAUD Guy, DELGUTTE Stéphanie, Alain Fort, TROUVÉ Yannick, BOUCHENY Patrick, TESSIER Raymond, SABOURIN Hervé

Absents excusés : GUIOCHON Rémy, BASTIEN Claire,

Secrétaire de séance : DELGUTTE Stéphanie

1. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2007

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal n'appelle aucune remarque de la part des participants ; il est adopté à l'unanimité.

2. Commission restauration scolaire

► **Point sur l'année scolaire 2006/2007 :**

- 5 réunions ont été organisées sur les thèmes suivants :

- *organisation des menus*
- *anniversaires mensuels*
- *semaine du goût*
- *conférence avec une diététicienne*
- *après-midi découverte du fromage de chèvre à l'école primaire*

- Un enfant a été exclu une semaine ;

- A la suite du mauvais comportement de certains enfants, trois familles ont été sollicitées pour une rencontre ; deux entretiens ont eu lieu, une famille n'est pas venue.

► **Prix du repas**

Dominique Pougarnard présente les données suivantes :

Aujourd'hui le **prix du repas pour les enfants est de 1,44 €**, dont 10 centimes de consommables.

Quand le point a été fait en mai il y avait eu 22 960 repas servis, avec une base par assiette de 1,34/1,36 €

Sachant que les matières premières ont - ou vont - augmenter comme les fruits, les légumes, la pâtisserie, le beurre...une augmentation est proposée au conseil municipal. (Pour information les repas servis à St Martin de Bernegoue sont facturés 1,50 €.)

- *Augmentation de 2.1 %.... 1.47 €*
- *Augmentation de 3 %..... 1.48 €*
- *Augmentation de 4.5 %.... 1.50 €*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide **une augmentation de 3 %** (trois pour cent) pour les repas servis au restaurant scolaire, **à compter de la rentrée scolaire, soit le 3 septembre 2007.**

Les nouveaux tarifs, par catégorie de rationnaires, sont les suivants :

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE		
Rationnaire	2006/2007	2007/2008
Enfant	1,44	1,48 €
Employé communal	1,97	2,03 €
Instituteur subventionné	1,97	2,03 €
Instituteur non subventionné	3,16	3,25 €
Stagiaire non rémunéré	1,44	1,49 €
Stagiaire rémunéré	1,97	2,03 €
Pique-nique	2,49	2,56 €

3. GARDERIE

► Point sur l'année scolaire 2006/2007

Deux personnes travaillent à la garderie le matin - pour une moyenne de 28 enfants -, deux personnes le soir - pour une moyenne de 40 enfants - et une personne le mercredi matin.

La garderie ferme normalement à 18 h le soir et à 12 h 30 le mercredi ; or, souvent, certains parents ne passent que vers 12 h 40 le mercredi et 18 h 30 les autres jours.

Des activités ont été proposées par David dont l'organisation s'est avérée difficile à cause des départs "intermittents". Cependant les jeux de société ont l'air de plaire aux enfants.

L'année prochaine, la garderie utilisera aussi la salle de l'espérance de 16 h 15 à 19 h 00 tous les soirs.

Pour information, il y a eu 9.203 tickets vendus à 1.19 €.

Considérant ces données, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'attribuer un budget à la garderie de 450 € + 100 € pour les fournitures ;
- de prolonger le temps de la garderie jusqu'à 18 h 30 le soir et le mercredi de 11 h 50 à 12 h 45.

► Prix du ticket

- d'augmenter le prix du ticket de 2,5 %, soit 1,22 € (au lieu de 1,19 €), à compter du 1^{er} septembre 2007.

- de facturer 5 tickets supplémentaires aux parents qui reprendraient leurs enfants après 12 h 45 le mercredi et après 18 h 30 les autres jours.

4. Eclairage du stade

A la suite des changements de norme et comme prévu lors du dernier conseil municipal, des nouveaux devis ont été sollicités. Monsieur le maire présente les offres des entreprises intéressées ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal retient l'offre de la société INEO pour un montant total de 48.070,04 € H.T.

5. Droit de préemption sur le lotissement de la route du Chiron aux Sanguinières

Monsieur le maire expose qu'il a été saisi d'une demande de Maître FAUCHER à Niort qui, notaire chargé de la vente des lots du lotissement précité, pour prendre une délibération excluant ce lotissement du droit de préemption urbain afin de faciliter le règlement administratif du dossier.

Monsieur le maire rappelle que, par délibération du 27 avril 2004, la commune de Fors a voté un droit de préemption urbain (D.P.U.) sur l'ensemble du territoire de la commune.

Afin de supprimer des formalités administratives lourdes tant pour la mairie que pour le notaire, il propose d'exclure le lotissement de la route du Chiron aux Sanguinières » du champ d'application du D.P.U afin d'éviter l'établissement systématique d'une décision de renonciation lors de la vente de chaque lot. En effet, lorsque qu'un lotissement a été autorisé, la commune peut exclure du champ d'application de la D.P.U. la vente des lots issus dudit lotissement. Dans ce cas, la délibération du conseil est valable pour cinq années consécutives.

Vu le Code de l'Urbanisme en ses articles L.211-1, R-211-1 et suivants, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'exclure du droit de préemption urbain toutes les parcelles du lotissement précité, pour une durée de cinq ans.

6. Organisation par l'APE d'une manifestation sportive Les Foulées de Fors

Michel Brault donne lecture aux membre du conseil d'une lettre de l'APE qui, comme l'année passée, organise une manifestation sportive « Les Foulées de Fors » ; cette année, elle se tiendra au bénéfice des écoles de Fors et de la Fédération des Maladies orphelines au travers de l'opération Nez Rouges ; l'APE sollicite diverses aides de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la municipalité accepte :

- d'acheter les deux coupes à offrir aux vainqueurs,
- de supporter le coût d'un vin d'honneur pour 200 personnes,
- de réaliser la mise en propreté du parcours,
- de prêter le matériel et les locaux demandés par l'APE.

7. Subvention à l'association Fors en Cadence

Monsieur le maire expose qu'il a été saisi d'une demande de l'association Fors en Cadence qui sollicite une subvention de 209.18 € pour équilibrer le résultat de l'exercice 2006.

Considérant qu'il doit y avoir égalité de traitement entre les associations communales, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide de donner une subvention de 90 € (quatre vingt dix euros) à l'association Fors en Cadence.**

8. Organisation des animations pour les enfants le samedi 14 Juillet

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil accordent **une subvention exceptionnelle de 30 € (trente euros) au Comité des Fêtes, destinée à alimenter la caisse des jeux.**

9. Cotisation annuelle à l'atelier Ludo Maboul et au Local Jeunes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de **fixer la cotisation annuelle pour l'adhésion à l'Espace Jeunes (atelier Ludo Maboul et Local Jeunes) à 20 € (vingt euros) pour l'année scolaire 2007-2008.**

10. Informations diverses

► PLAN DE REFERENCE

Le cabinet URBANOVA propose une rencontre le 13 juillet. Il s'avère que tous les participants sont absents ce jour là ; Michel Brault sollicitera un nouveau rendez-vous en septembre.

► TRAVAUX A LA BIBLIOTHEQUE

Le maçon intervient fin juillet et le peintre début août.

Pendant toute la durée des travaux, la bibliothèque est transférée à la salle de l'Age d'Or, à l'arrière de la salle polyvalente.

Les conseillers,

le maire,